Ontario

Serment ou affirmation solennelle d'entrée en fonction et d'allégeance

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario,
Règlement de l'Ontario 373/07

Les serments et affirmations solennelles font partie intégrante du cadre éthique énoncé dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* pour les fonctionnaires. Ce cadre éthique met l'accent sur l'importance d'agir d'une manière éthique afin de maintenir la confiance de la population ontarienne dans les fonctionnaires. Les fonctionnaires doivent prêter un serment ou faire une affirmation solennelle deux fois : le serment ou l'affirmation solennelle d'entrée en fonction et le serment ou l'affirmation solennelle d'allégeance.

Le serment ou l'affirmation solennelle d'entrée en fonction a été modifié le 6 novembre 2017 pour refléter l'engagement pris par le gouvernement de favoriser la réconciliation avec ses partenaires autochtones. En prêtant le serment d'entrée en fonction ou en faisant l'affirmation solennelle d'entrée en fonction, un fonctionnaire s'engage à s'acquitter fidèlement de ses fonctions de fonctionnaire, à respecter les lois du Canada et de l'Ontario (y compris la reconnaissance et la confirmation, dans la Constitution, des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones) et à ne pas divulguer de renseignements ou documents confidentiels à moins d'y être légalement autorisé. Aucune exception n'est autorisée au serment ou à l'affirmation solennelle d'entrée en fonction.

En prêtant le serment d'allégeance ou en faisant l'affirmation solennelle d'allégeance, un fonctionnaire s'engage à demeurer loyal à la Couronne, identifiée comme le souverain régnant, symbole de l'état canadien et du système de gouvernement. Deux dispenses au serment ou à l'affirmation solennelle d'allégeance sont prévues pour les fonctionnaires citoyens d'un autre pays et les Autochtones.

Pour obtenir des instructions afin de remplir ce formulaire, veuillez vous reporter aux « Directives à l'intention de la personne habilitée à faire prêter serment ou à recevoir une affirmation solennelle ».

 Imprimeur du Roi pour l'Ontario, © 2026

Ontario

Serment ou affirmation solennelle d'entrée en fonction et d'allégeance

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario,
Règlement de l'Ontario 373/07

Serment ou affirmation solennelle d'entrée en fonction

Serment

Je, _____
Nom du fonctionnaire (prénom et nom de famille)

jure que je m'acquitterai fidèlement de mes fonctions de fonctionnaire, que je respecterai les lois du Canada et de l'Ontario, y compris la reconnaissance et la confirmation, dans la Constitution, des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones. À moins d'y être légalement autorisé(e) ou tenu(e), je ne divulguerai ni ne donnerai à personne un renseignement ou un document dont j'aurai eu connaissance ou que j'aurai eu en ma possession dans l'exercice de mes fonctions. Ainsi Dieu me soit en aide.

ou

Affirmation solennelle

Je, _____
Nom du fonctionnaire (prénom et nom de famille)

affirme solennellement que je m'acquitterai fidèlement de mes fonctions de fonctionnaire, que je respecterai les lois du Canada et de l'Ontario, y compris la reconnaissance et la confirmation, dans la Constitution, des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones. À moins d'y être légalement autorisé(e) ou tenu(e), je ne divulguerai ni ne donnerai à personne un renseignement ou un document dont j'aurai eu connaissance ou que j'aurai eu en ma possession dans l'exercice de mes fonctions.

Serment ou affirmation solennelle d'allégeance

Serment

Je, _____
Nom du fonctionnaire (prénom et nom de famille)

jure que je serai fidèle et que je porterai sincère allégeance à Sa Majesté le Roi Charles III (ou au souverain régnant), à ses héritiers et à ses successeurs conformément à la loi. Ainsi Dieu me soit en aide.

ou

Affirmation solennelle

Je, _____
Nom du fonctionnaire (prénom et nom de famille)

affirme solennellement que je serai fidèle et que je porterai sincère allégeance à Sa Majesté le Roi Charles III (ou au souverain régnant), à ses héritiers et à ses successeurs conformément à la loi.

Dispense au serment ou à l'affirmation solennelle d'allégeance

☐ Je ne suis pas citoyen(ne) du Canada, mais je suis citoyen(ne) d'un autre pays et j'affirme que le fait de prêter ce serment ou de faire cette affirmation pourrait me faire perdre cette citoyenneté.

☐ Je m'identifie comme Autochtone et j'affirme que le fait de prêter ce serment ou de faire cette affirmation ne serait pas compatible avec mon opinion sur la relation entre la Couronne et les peuples autochtones.

Type :

☐ Serment ou affirmation solennelle d'entrée en fonction ☐ Serment ou affirmation solennelle d'allégeance

Déclaré sous serment ou affirmé solennellement devant moi dans/à

_____ de _____
Ville, municipalité, district territorial, comté, municipalité régionale, etc. Nom exact (p. ex., Toronto, Ottawa)

dans la province de l'Ontario le _____ _____ 20____ .
Jour Mois Année

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que les terres que nous appelons aujourd'hui l'Ontario abritent de nombreux peuples autochtones depuis des temps immémoriaux et qu'aujourd'hui ces terres sont assujetties aux droits existants des Autochtones et aux droits issus de traités.

Signature du fonctionnaire (déclarant)	Signature de la personne habilitée à faire prêter serment

Finaliser le formulaire | Sauvegarder | Imprimer | Effacer